

Jusqu'à 6 000 € de réduction d'impôt immédiate

Le FCPI Développement et Innovation 2 offre une réduction immédiate de l'impôt sur le revenu 2005 portant sur 25 % des sommes investies. Cette réduction s'applique jusqu'à 12 000 € de souscription pour une personne seule et 24 000 € pour un couple. A la sortie, les plus-values éventuelles sont exonérées de l'impôt, hors prélèvements sociaux (CSG, CRDS). Ces avantages sont soumis à certaines conditions, dont la conservation des parts pendant au moins cinq ans.

Une opportunité de diversification à fort potentiel de rendement

Plus de 60 % du Fonds sera investi dans des PME de croissance. Les opérations de capital investissement sont généralement recherchées par les investisseurs car elles présentent un fort potentiel de rendement tout en évoluant indépendamment des autres classes d'actifs. Elles offrent ainsi une opportunité de diversification de portefeuille.

Afin de limiter la prise de risque, le Fonds privilégiera les sociétés présentant un chiffre d'affaires significatif, dirigées par des équipes expérimentées et issues de secteurs diversifiés.

Une des premières équipes indépendantes pour la gestion de FCPI

Avec plus de 180 millions d'euros levés en six ans, Turenne Capital Partenaires est une des plus importantes sociétés indépendantes pour la gestion de FCPI. Son équipe de gestion est constituée de sept professionnels, cumulant plus de 50 années d'expérience dans le capital investissement.

Au cours de l'année 2004, les FCPI gérés par TCP ont enregistré trois plus-values significatives, à la suite de la cession des investissements dans les sociétés Kelkoo, Airox et Scient'X.

L'ÉQUIPE DE GESTION DU FCPI DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION 2 EST DIRIGÉE PAR :

- **FRANÇOIS LOMBARD** (ESSEC - MBA Wharton)
Avant de fonder Turenne Capital Partenaires, François Lombard a dirigé une première société de gestion de fonds de capital investissement, et a été administrateur de l'Association Européenne du Capital Investissement.
- **PIERRE MICHEL** (HEC)
Avant de fonder Turenne Capital Partenaires, Pierre Michel a occupé le poste de Directeur au sein de la filiale d'investissement Clinvest du Crédit Lyonnais.
- **OLIVIER HUA** (ESC Reims, AMP INSEAD)
Avant de rejoindre Turenne Capital Partenaires, Olivier Hua a dirigé plusieurs entreprises industrielles spécialisées dans la fourniture d'équipements pour l'industrie automobile.
- **HUBERT MICHALOWSKI** (Ingénieur Arts & Métiers, IAE Aix)
Avant de rejoindre Turenne Capital Partenaires, Hubert Michalowski a effectué l'essentiel de sa carrière à la filiale d'investissement SPEF des Banques Populaires.

Des liquidités investies en partenariat avec

Les liquidités du Fonds sont notamment investies dans des OPCVM gérés par Fidelity, le leader mondial indépendant de la gestion pour compte de tiers. Leur allocation est diversifiée, de manière à ce qu'elles contribuent aux performances du FCPI et à la diminution de son profil de risque.

Comme tous les FCPI, le FCPI Développement et Innovation 2 est un investissement à long terme, en actions, dans des sociétés innovantes ayant un degré de risque. Il est conseillé aux souscripteurs d'y consacrer un montant limité de leurs actifs

Le FCPI Développement et Innovation 2

a été conçu pour concilier rendement et maîtrise du risque. A cet effet, plus de 60 % du Fonds sera investi dans des PME de croissance, en privilégiant les sociétés présentant un chiffre d'affaires significatif.

Processus d'investissement et de cession

1

Investissements cibles

STADE DE DÉVELOPPEMENT : investissements concernant principalement des PME présentant un chiffre d'affaires significatif (généralement compris entre 1 M€ et 100 M€). Possibilité d'intervenir à d'autres stades de développement.

SECTEURS : diversifiés, comme par exemple les services aux entreprises, l'industrie, la distribution spécialisée, les technologies ou la santé.

OPÉRATIONS TYPES : capital développement, capital risque, investissement dans des sociétés cotées (P.I.P.E.).

MONTANTS INVESTIS : en général entre 1 M€ et 3 M€, répartis entre les fonds gérés par Turenne Capital Partenaires.

2

Accès aux dossiers

PRINCIPALES SOURCES DE DOSSIERS :

- la recherche active par l'équipe d'investissement,
- la prise de contacts spontanée par les entrepreneurs,
- les leveurs de fonds,
- les sociétés de Bourse,
- les relations de l'équipe de Turenne Capital Partenaires.

3

Étude du dossier et investissement

DURÉE DE L'ÉTUDE : en général, environ 6 mois sont nécessaires au processus d'étude, qui est divisé en quatre étapes successives.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS : expérience du management, perspectives de développement, équilibre financier, rentabilité, facteurs de risques, potentiel de cession, attractivité du prix d'acquisition, etc.

ORGANISATION : étude réalisée par une équipe projet, décision prise par le Comité de Direction, après consultation du Comité d'Investissement, constitué de chefs d'entreprises et d'experts dans leurs secteurs.

INVESTISSEMENT : les montages visant à protéger l'investissement sont privilégiés. La garantie Sofaris est généralement demandée, pour permettre de couvrir partiellement les risques de défaillances.

4

Accompagnement de la participation

SUIVI : Turenne Capital Partenaires assure un suivi régulier des participations. Selon les cas, un siège aux conseils est réservé à un représentant de la société de gestion.

PRÉPARATION DE LA SORTIE : dès l'investissement, le calendrier de la sortie est évoqué avec les dirigeants. Par la suite, en liaison avec ces derniers et les autres actionnaires, Turenne Capital Partenaires prépare les sorties à l'aide de professionnels de la fusion-acquisition, qui peuvent identifier des acquéreurs potentiels.

5

Sortie

PRINCIPALES SORTIES POSSIBLES :

- cession à un acteur industriel,
- cession à un fonds d'investissement,
- introduction en Bourse.